

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DPE 9 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif 2015.

M. Mao PÉNINOU et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014 et des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3^{ème} Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	48 601 985,66 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	37 184 111,36 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2014 :	1 139 130,99 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	48 601 985,66 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	35 244 652,72 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2014 :	néant

BALANCE

Dépenses :	37 184 111,36 euros
Recettes :	35 244 652,72 euros
Solde exécution 2015 :	1 939 458,64 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2015 :	3 078 589,63 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	95 516 338,27 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	84 383 317,25 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2014 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	95 516 338,27 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	94 509 837,16 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté* :	7 318 151,11 euros

*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement

BALANCE

Dépenses :	84 383 317,25 euros
Recettes :	94 509 837,16 euros
Solde exécution 2015 :	10 126 519,91 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	17 444 671,02 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 3 078 589,63 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2016.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 17 444 671,02 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) pour 12 382 519,50 euros et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) pour 4 612 151,52 euros au budget supplémentaire de 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO